

Questions à l'attention des parties prenantes

1. Dans quelle mesure partagez-vous l'évaluation du rapport de Consentec sur les forces et faiblesses du système tarifaire actuel, en particulier en ce qui concerne la difficulté de concilier l'incitation à la flexibilité et la nécessité d'assurer la couverture des coûts ? Quels sont, selon vous, les enjeux les plus urgents à traiter ?
2. Soutenez-vous le remplacement de l'actuelle cascade de coûts basés sur la charge annuelle maximale par un modèle plus simple fondé sur la consommation annuelle brute, compte tenu des avantages attendus en termes de stabilité, de transparence et d'équité, tels que décrits au chapitre 3 du rapport de Consentec ? Pourquoi ?
3. Que pensez-vous du passage d'une tarification basée sur la pointe réelle à un modèle fondé sur une capacité de référence ? Dans ce modèle, les utilisateurs souscrivent une capacité et s'exposent à des surcharges en cas de dépassement, à l'image de la nouvelle structure tarifaire applicable aux clients basse tension depuis le 1er janvier 2025.
4. Quelle est votre opinion sur la proposition de supprimer la fonction de simultanéité et d'appliquer à la place des parts fixes en pourcentage pour la répartition entre les composantes tarifaires de capacité et de volume, compte tenu des limites opérationnels et conceptuels soulignées dans l'étude de Consentec (voir rapport Consentec 5.4) ? Le tarif devrait-il encore tenir compte des heures d'utilisation ? Quelle répartition entre la capacité (en €/kW) et la consommation (en €/kWh) vous semblerait la plus juste et la plus efficace pour encourager une utilisation efficiente et flexible du réseau électrique ? Une clé de répartition 40 % capacité / 60 % volume vous paraît-elle pertinente (voir section 5.4.1 du rapport Consentec) ?
5. Quelle approche devrait être envisagée pour l'autoconsommation issue de productions renouvelables et non renouvelables dans la future structure tarifaire afin de garantir une contribution équitable de tous les utilisateurs aux coûts du réseau ? Comment la structure tarifaire devrait-elle traiter l'injection d'électricité sur le réseau provenant de productions renouvelables et non renouvelables, sans créer de distorsions dans les décisions d'investissement ni dans le dispatch des unités de production ? (Voir rapport Consentec chapitre 4)
6. Faudrait-il introduire des tarifs spécifiques pour les installations de stockage, afin de refléter leur capacité à injecter et prélever de manière flexible ? Quels principes de conception recommanderiez-vous pour encadrer une telle tarification ?
7. Quels éléments clés devraient être intégrés dans une nouvelle structure tarifaire réseau afin d'inciter efficacement à la flexibilité de la demande (demand-side flexibility), tout en assurant une tarification reflétant les coûts et compatible avec les besoins du réseau ?

8. Quelles aspects pratiques devraient être pris en compte pour la mise en œuvre de tarifs différenciés selon les heures d'utilisation ?
9. Comment les clients industriels pourraient être incités à augmenter leur consommation pendant les heures de forte production, notamment lors des pics de production photovoltaïque à midi (en semaine et le week-end) ? Pensez-vous qu'il existe un potentiel en la matière, et si oui, pour quels types d'actifs ?
10. Anticipez-vous des défis techniques ou opérationnels pour les consommateurs et producteurs dans l'adaptation à un modèle de tarif fondé sur la capacité de référence ?
11. Quelles mesures de transition recommanderiez-vous (mise en œuvre progressive, calendrier, communication, accompagnement client, outils de simulation, etc.) pour garantir une adoption équitable et fluide de la nouvelle structure tarifaire ?